



Belvaux/Sanem, le 4 juillet 2025

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la demande de modification non-substantielle suivante a été présentée en vue d'obtenir une autorisation:

Demandeur: **ARCELORMITTAL BELVAL & DIFFERDANGE SA**
Objet: **la prolongation de l'autorisation (I/24/1084)**
Classe: **I**
N° Dossier: **I/25/0196**

La soussignée, Bourgmestre de la Commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché **du 4 juillet 2025 au 21 juillet 2025 inclus**.

Le dossier en question est à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre

Simone Asselborn-Bintz